

Interpellation écrite du 17 octobre 2018 de M. Didier Lyon: «Rue de la Croix-Rouge: pourquoi ne pas avoir posé tout de suite le revêtement phonoabsorbant?»

En date du 30 août 2017, le Conseil administratif de la Ville de Genève a répondu ainsi à la question écrite QE-467 intitulée «A quand une rue de la Croix-Rouge digne de ce nom?»: «Ils (les travaux) se termineront par la pose d'une revêtement phonoabsorbant de dernière génération sur l'ensemble du tronçon compris entre la place de Neuve et le boulevard Jaques-Dalcroze».

Quelques mois plus tard, le 16 mai 2018, le Conseil administratif de la Ville de Genève a répondu de la manière suivante à l'interpellation écrite IE-51 intitulée «De la nécessité de sécuriser la rue de la Croix-Rouge en procédant sans délai à sa réfection»: «Toutes ces démarches permettent au Conseil administratif de confirmer que les travaux de la rue de la Croix-Rouge, comprenant la réfection des collecteurs d'assainissement des eaux, la réfection du pont Saint-Léger et de ses équipements et enfin la reprise de tous les revêtements avec mise en œuvre d'un enrobé phonoabsorbant de dernière génération de la place de Neuve jusqu'au boulevard Jaques-Dalcroze se réaliseront du 30 juin au 27 août 2018.»

Rappelons que depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), au 1^{er} avril 1987, les propriétaires de routes ont l'obligation légale d'assainir les tronçons causant des nuisances sonores excessives. Cette exigence concerne tant la Confédération, les Cantons que les communes, dont les routes devront être assainies afin de réduire les nuisances sonores en dessous des limites légales, avant le 31 mars 2015 pour les routes nationales et avant le 31 mars 2018 pour les routes cantonales et communales.

Cet été, la presse a relaté l'exaspération des riverains, des commerçants et des utilisateurs de routes communales qui ont constaté que les routes ouvertes il y a peu étaient à nouveau en travaux. Les usagers de la route, indépendamment du mode de transport utilisé, sont exaspérés par ces interminables chantiers qui pèsent également sur notre bilan énergétique, mis à mal par la production de déchets de chantiers supplémentaires, l'allongement des trajets des usagers de la route, les émissions polluantes résultant des embouteillages et des détournements du trafic.

Quelle n'a pas été ma surprise de constater qu'un revêtement simple a été posé en lieu et place d'un enrobé phonoabsorbant dont les prix sont aujourd'hui équivalents!

Nous désirons obtenir du Conseil administratif les informations suivantes:

- le Conseil administratif entend-il rouvrir le tronçon de la rue de la Croix-Rouge entre le boulevard Jaques-Dalcroze et la place de Neuve pour appliquer un enrobé phonoabsorbant comme promis au Conseil municipal de la Ville de Genève?
- si oui, quand auraient lieu les travaux et à quel prix?
- pourquoi ne pas avoir posé tout de suite l'enrobé phonoabsorbant au lieu d'un revêtement simple?
- la pose d'un enrobé phonoabsorbant avec la suppression du revêtement ordinaire posé récemment est-elle compatible avec la politique municipale en matière de développement durable?